



AVIS DU MAIRE n° A18-02

Objet :

Organisation de la Consultation Citoyenne relative au changement d'E.P.C.I en date du 18 mars 2018 de 8h00 à 18h00

LE MAIRE DE CERNEX

Monsieur le Maire rappelle que la Consultation Citoyenne est un acte démocratique donnant présentement la possibilité à chaque citoyen de pouvoir s'exprimer sur un sujet impactant la vie communale dans ses dimensions sociologiques, économiques et politiques sur le court, moyen et long terme.

Cette action induit de fait le choix politique du Conseil Municipal à accepter d'une manière transparente la participation collective de la population en tant que support démocratique.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a voté en date du 15 février 2018 la délibération D-18-01 relative à l'organisation de la Consultation Citoyenne pour avis consultatif de changement d'E.P.C.I.

Cet avis sera affiché dans le domaine public en date du 16 février 2018 et un courrier d'invitation à participation sera transmis à la population en première quinzaine de mars.

La délibération D18-01 notifiant les motifs (contexte, enjeux, objet, organisation et information) est retranscrite ci-dessous ;

Délibération n°D18-01

Objet :

CONSULTATION CITOYENNE POUR AVIS CONSULTATIF Changement d'EPCI

Vu le code des Relations entre le Public et l'Administration (C.R.P.A.) et notamment son article L. 131-1,

Vu la délibération n° D16-34 relative à l'intention de changement d'intercommunalité.

Motifs :

Monsieur le Maire rappelle que cette consultation citoyenne a uniquement pour objet de recueillir un avis et ne peut en aucun cas lier ni la commune, ni aucune des deux E.P.C.I concernées, ni le Préfet quant au choix d'E.P.C.I approprié avec son bassin de vie de rattachement.

Information contextuelle

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre général de la loi NOTRe, (Nouvelle Organisation territoriale de la République du 07.08.2015) le législateur a réformé les compétences des intercommunalités et les organiser par leurs bassins de vie.

L'appartenance à tel ou tel E.P.C.I donne donc naissance à des orientations qui impactent et impacteront notre avenir sur le court, moyen et long terme dans l'ensemble des dimensions constitutives de notre collectivité.

Afin de pouvoir appréhender la problématique spécifique de notre commune sur les changements à venir, la commune a réalisé en 2017 une étude économique.

Cette étude qui porte sur une période significative de 10 ans donne des éléments d'appréciation permettant à chacun de mesurer la pertinence de la relation entre la commune de Cernex et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à la lueur de la raison d'être d'un E.P.C.I.

La Commune a également réalisé une étude sociologique permettant d'appréhender les caractéristiques actuelles de notre population et de comprendre les enjeux présents et futurs relatifs à celle-ci.

Dans ce cadre, se pose la cohérence de positionnement de la commune de Cernex, qui se trouve au milieu de deux bassins de vie se réorganisant au niveau régional.

Enjeux de la consultation citoyenne

La compréhension des enjeux de l'adhésion d'un bassin de vie (annécien ou genevois) à travers l'appartenance à un E.P.C.I induit une fine connaissance de la singularité socioéconomique de notre territoire au sein d'un bassin de vie devant s'organiser dans une échelle régionale. Il en ressort, une nécessité de compréhension des compétences des E.P.C.I et de leur capacité d'action au sein de leur bassin de vie respectif.

Ces compétences et capacités doivent pouvoir répondre d'une manière pertinente aux besoins présents et futurs de notre population en dehors d'une approche exclusivement administrative et/ou politique.

Dans ce cadre, cette consultation permet à chaque citoyen de pouvoir donner son avis quant à la pertinence de rattachement d'un E.P.C.I dans son bassin de vie respectif pouvant répondre de manière cohérente aux nouveaux enjeux sociétaux de la commune.

Objet de la consultation citoyenne

La question posée au citoyen sera :

Quelle serait selon vous, l'E.P.C.I et son bassin de vie de rattachement le plus pertinent pour l'avenir de notre commune ?

Le choix proposé sera :

C.C. du Pays de Cruseilles
(Bassin de vie annécien)

ou

C.C du Genevois
(Bassin de vie genevois)

Organisation de la consultation

La commune veillera au bon déroulement de la consultation dans le respect des modalités fixées.

La consultation est ouverte à tout habitant de la commune âgé de 18 ans et plus :

- Inscrit sur la liste électorale et disposant d'une pièce d'identité ou d'une carte d'électeur.
- Non inscrit sur la liste électorale, muni d'une pièce d'identité et pouvant prouver son lieu de résidence sur la commune par une facture ou contrat adressé à présenter le jour de la consultation au bureau de vote.
- Les procurations ne seront pas admises.

Les documents justificatifs acceptés sont (liste exhaustive):

- Pièce d'identité : Carte d'identité, passeport, permis de conduire.
- Facture/contrat : Facture de téléphone, électricité, eaux, contrat de leasing, bail, crédit, abonnement.
- Carte d'électeur

Une liste d'émargement sera tenue dans le bureau de vote.

Le bureau de vote sera tenu dans la salle du Conseil Municipal de la mairie (77 place de la mairie à Cernex).

La date de la consultation est arrêtée au dimanche **18 mars 2018**, ouverture du bureau de vote à **8h00** et fermeture à **18h00**.

Information publique

La présente délibération votée sera affichée sur le tableau d'affichage officiel à la mairie (77 place de la mairie).

Un avis du Maire sera également affiché sur le tableau d'affichage officiel le 16 février 2018 et sera publié dans la presse locale (Le Messenger) les 8 et 15 mars 2018.

Pour rappel, les deux études (économique et sociologique) sont disponibles sur le site internet de la commune ; www.cernex.fr

Une version papier des études sera consultable à la mairie (ouverte le mardi et mercredi de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 18h00) à partir du lundi 19 février et jusqu'à la date de consultation.

L'ensemble du processus de consultation citoyenne sera public et le résultat sera rendu public à l'issue du vote par affichage en mairie le 19 mars 2018 et publié par Internet sur le site de la commune ; www.cernex.fr

Cernex, le 16 février 2018

Le Maire,
Jean-Louis FELFLI

